

Kenya : la nouvelle élection présidentielle en quatre questions

@rib News, 12/10/2017 – Source AFP Retrait du candidat de l'opposition, décisions de justice de dernière minute, exécution des textes de loi et de la Constitution: la confusion règne à deux semaines de la nouvelle élection présidentielle du 26 octobre au Kenya. Cette élection a été convoquée après la décision historique de la Cour suprême saisie par l'opposition, d'annuler la réélection du chef de l'Etat sortant Uhuru Kenyatta (g), avec 54,27% des voix, face au leader de l'opposition Raila Odinga (d) lors de la présidentielle du 8 août.

- Que veut Raila Odinga? Avant toute chose, le leader de l'opposition, 72 ans, veut enfin devenir président du Kenya après quatre tentatives (1997, 2007, 2013, 2017). M. Odinga affirme que si les élections sont libres et transparentes, il remportera la victoire, un argument déjà avancé en 2007 et 2013, quand il avait dénoncé des fraudes électorales massives. Mardi, il a annoncé son retrait de la course à l'élection du 26, affirmant que la Commission électorale (IEBC) n'a pas mené les réformes qu'il réclame pour garantir la sincérité du scrutin. Se basant notamment sur un arrêt de la Cour suprême de 2013, il estime que son retrait doit automatiquement entraîner l'annulation du scrutin fin octobre et provoquer le début d'un nouveau processus électoral. Ce nouveau délai permettrait selon lui à l'IEBC de mener les réformes nécessaires: changement d'une partie de son personnel, attribution de nouveaux fournisseurs des contrats d'impression des bulletins de vote et de la composante électronique du scrutin. En attendant, l'opposition maintient la pression dans la rue et a annoncé des manifestations quotidiennes à partir de la semaine prochaine. De son côté, le ministre de l'Intérieur Fred Matiangi a décidé jeudi d'interdire jusqu'à nouvel ordre les manifestations dans le centre des trois principales villes du pays (Nairobi, Mombasa et Kisumu), toutes ces dernières semaines de rassemblements de l'opposition. - Que veut Uhuru Kenyatta? Aller aux urnes le 26 pour en finir au plus vite avec cette période d'instabilité qui affecte déjà l'économie du pays, le président de 55 ans et son vice-président William Ruto se disant confiants de l'emporter une nouvelle fois. Le parti de M. Kenyatta a toutefois engagé une réforme en urgence de la loi électorale, censée officiellement clarifier le texte, mais dont l'opposition assure qu'elle vise à couvrir de nouvelles fraudes. M. Kenyatta, meetings après meetings, insiste sur le droit du peuple souverain à désigner ses dirigeants et souhaite que l'élection se tienne le 26 octobre, avec ou sans l'opposition qui selon lui ne veut pas aller aux élections de peur de perdre. - Que dit la Commission électorale? Elle maintient en l'état le nouveau scrutin à la date du 26 octobre et assure que les préparatifs sont en bonne voie. Mercredi, se conformant à une décision de justice, elle a ouvert l'élection présidentielle aux huit candidats du scrutin annulé du 8 août, après avoir dans un premier temps limité la compétition à un duel Kenyatta/Odinga. Elle estime en l'état que M. Odinga n'a pas formalisé son retrait de la présidentielle et précise qu'elle ne peut contraindre un candidat à se maintenir dans la course. - Y aura-t-il une élection le 26 octobre? C'est la question à 12 milliards de shillings kényans (96 millions d'euros), le coût de la nouvelle élection. L'élection présidentielle kényane 2017 a donné lieu à de multiples rebondissements et de nouveaux coups de théâtre ne sont pas à exclure. Ainsi, l'IEBC n'a pas encore donné sa position sur la marche à suivre dans l'éventualité du retrait d'un des candidats: Annulation du scrutin? Poursuite de l'élection sans le candidat en question? Si M. Odinga ou un des six petits candidats devait formaliser son retrait, la Commission pourrait se tourner vers la Cour suprême pour demander une clarification d'un arrêt rendu par la Cour suprême, dans une autre formation, en 2013. La situation actuelle est d'autant plus mouvante que la Constitution du pays date de 2010 et que la jurisprudence en matière électorale n'est pas encore stabilisée. La crise politique actuelle fait peser sur le Kenya, d'ordinaire loué pour sa stabilité, la crainte de nouvelles violences après la mort d'au moins 37 personnes dans les troubles ayant accompagné les élections d'août.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});